

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Melesse à Travers les Ages seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
7, boulevard Solférino
BP 90714
35007 Rennes Cedex
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur     



MAIRIE DE MELESSE

20, rue de Rennes
35520 Melesse
02 99 13 26 26
mairie@melesse.fr
www.melesse.fr/
Suivez-nous sur 



ASSOCIATION MELESSE À TRAVERS LES AGES

2, rue de la Poste
35520 Melesse
06 60 25 34 21
molegouen@gmail.com

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Porche de l'ancienne église de Melesse XVI^e siècle

Ille-et-Vilaine



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Melesse - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Cet élégant porche Renaissance du début du XVI^e siècle précédait autrefois la porte méridionale de l'église de Melesse et servait notamment de lieu de réunion pour le règlement des affaires de la paroisse.

Sauvé de la démolition en 1885 lors de l'édification de l'église actuelle, il est transféré aux Alleux à l'entrée de la chapelle de Lorette construite pour le service de l'hospice, qui deviendra plus tard maison de retraite. En 2013, le site est vendu et prévoit d'accueillir un ensemble immobilier résidentiel.

L'association *Melesse à travers les âges* cherche alors à faire protéger ce porche unique en Bretagne, qui conserve de nombreux éléments de sa mise en oeuvre. Ainsi les sablières, très finement sculptées, sont ornées de quadrupèdes, d'oiseaux, ou de personnages.

Des rinceaux de feuillage courent le long des entrants en croix sculptés d'engoulants. Anges, courtisanes, joueur de flûte s'appuient sur des colonnes portant une toiture pyramidale et dont la charpente possède une voûte de seize côtés.

LE PROJET DE RESTAURATION ET DE REIMPLANTATION

Consciente de la valeur patrimoniale du porche, la commune en a fait l'acquisition en 2018 afin d'assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Après une restauration dans les règles de l'art, le porche sera réimplanté à la limite de l'ancien et du nouveau cimetière. Accessible à tous, il bénéficiera d'un environnement végétal qualitatif et d'une visibilité importante.

LES CONTREPARTIES

> **Pour les dons allant jusqu'à 100€** : Invitation des mécènes à l'inauguration des travaux

> **De 101€ à 250€** : Formule n°1 + Visite du chantier de restauration

> **Au-delà de 250€** : Formule n°2 + Invitation à des moments conviviaux permettant une rencontre avec les entreprises

| | |
|----------------------|-----------|
| Montant des travaux | 312 950 € |
| Objectif de collecte | 40 000 € |
| Début des travaux | 2019/2020 |

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du
Porche de l'ancienne église de Melesse XVI^e siècle

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61322
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Porche de l'ancienne église de Melesse XVI^e siècle

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

| Exemples de dons | 50 € | 200 € | 500 € |
|--|--------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu | 17 € | 68 € | 170 € |
| <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small> | | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 12,5 € | 50 € | 125 € |
| <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small> | | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | 20 € | 80 € | 200 € |
| <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small> | | | |

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Commune de Melesse / ARCHAE8 - Agence de Frédérique LE BEC, Architecte du Patrimoine, 2018

